

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Étranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

TUNIS — Rues d'Italie et Cannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

A BAS LES JÉSUITES ! Le triomphe de la calotte !

Tunis, le 4 Janvier 1902

LE CHEMIN PARCOURU !

La *Petite Tunisie* entre dans sa quinzième année d'existence.

Quinze ans ! Quel chemin parcouru pendant ce long espace de temps ! Quelles batailles livrées, quels assauts soutenus vaillamment, sans broncher ni céder le pas d'une semelle et aussi quelles victoires remportées !

Ah ! il faut qu'elle ait la vie chevillée au corps cette *Petite Tunisie* pour avoir pu résister à tous les complots, à toutes les trames ourdis contre elle.

Sans désespérer, les mois de prison venaient s'ajouter aux mois de prison, les amendes aux amendes et les dommages-intérêts aux dommages-intérêts.

C'est surtout pendant le septennat de ce Millet que l'action fut chaude.

La *Petite Tunisie* était son cauchemar, sa bête noire.

Jusqu'alors on ne nous avait pas ménagé le papier timbré, mais à partir de l'entrée en fonctions de ce névrosé ce fut plus qu'une pluie, une véritable averse qui tomba sur la maison ; nous en avons des caisses pleines et nos tiroirs en son bondés ; les murs de nos bureaux sont tapissés de mandats de comparution, d'amener ou d'arrêt...

Tout cela ne nous a pas arrêté en chemin ni détourné du but que nous nous proposons d'atteindre malgré tout, coûte que coûte.

Nous avons eu la visite de toute la maréchaussée à pied et à cheval et aucune figure de policier ne nous est inconnue pour la bonne raison que nous les avons tous eus à nos chausses... comme de vilains petits roquets.

Nous nous sommes quelquefois amusés à leur dépens en leur faisant bouffer des kilomètres comme dit la chanson aussi doivent-ils nous vouer à tous les diables.

En ces années maudites où Millet fit peser son joug odieux on essaya tous les moyens pour faire disparaître ce journal d'avant-garde.

M. Rouvier, ministre libéral et républicain, avait désigné indistinctement tous les journaux pour recevoir les annonces judiciaires, cela nous rapportait quelques billets de mille par an, immédiatement le bandit dont on fit un résident général biffa la *Petite Tunisie* cadeau d'arrivée, puis voyant que cette mesure arbitraire et odieuse n'avait servi à rien, comme nous avions un vieux compte à régler avec dame Thémis, un beau matin il nous fit empoigner à la descente du tribunal une douzaine de sergents sous la conduite du père Lardet, l'amnistie vint au bout de quelques semaines nous ouvrir les portes, mais ce ne fut pas sans regimber qu'il nous lâcha.

Alors les bonnes manières remplacèrent les mauvaises et il nous fit offrir des emplois fort alléchants et surtout grassement retribués... pour acheter notre silence, comme nous ne voulions aucunement de ces présents d'Ataxercès-Millet, les vilénies recommencèrent de plus belle jusqu'au jour où, de guerre lasse, il nous fit lâchement arrêter par toute sa police mobilisée et jeter en prison pour soi-disant attentat contre la République, nous républicains jusqu'au bout des ongles, comme si cet individu pouvait incarner la République !

Et il se trouva même un tribunal français pour établir notre culpabilité et nous condamner !

Nous avons accompli vaillamment, jour par jour, notre prison et une fois notre peine achevée nous avons repris notre bonne plume toujours au service de la défense des humbles et des opprimés.

Ah ! la bataille fut souvent chaude, mais comme le bon droit était de notre côté et qu'il finit tôt ou tard par avoir raison nous avons maté notre adversaire qui a été chassé

comme un laquais.

Un laquais qui ne pouvant se résigner à ne plus être quelque un après avoir été quelque chose, éjacule de temps en temps contre cette pauvre Tunisie qui le laisse à son aise cuver son venin dans son jus.

En entrant dans la quinzième année de son existence qui coïncide avec l'arrivée d'un jeune résident général paraissant animé des meilleures intentions la *Petite Tunisie* espère n'avoir pas trempé dans le même bain de la plume qui lui infligea de flageller les actes inutiles d'un déséquilibre. M. Pichon était plutôt un chirurgien dentiste à la tête la Résidence, Entrée Française.

Cher. LACROIX.

La *Petite Tunisie* ne peut laisser passer le premier de l'an, sans présenter à M. Stéphane Pichon ainsi qu'à tous les siens, ses vœux les plus sincères de prospérité et de bonheur.

Mais ce qu'elle lui souhaite le plus, c'est un plein succès dans la tâche ardue qui lui échoit de faire régner la paix et la concord dans un pays si profondément désorganisé par l'impérialisme d'un Millet.

Puisse-t-il mener bien l'œuvre de paix et de progrès à laquelle il s'est attelé.

Puisse ce rude labeur, lui paraître léger ; puisse aussi la colonie l'y aider le plus largement possible.

LA RÉDACTION.

Billets du Vendred

Tête de... Chinois à Rochefort

N'ayant plus un Constant à se mettre sous la dent ou plutôt sous la plume, Rochefort s'en prend aujourd'hui à M. Pichon.

Malheureusement pour lui, les calambredaines qu'il sert contre notre ministre ne lui enlèvent guère des sympathies qu'il a su créer dès son arrivée à Tunis, sympathies qu'il s'efforcera, nous l'espérons, d'augmenter en faisant droit aux légitimes revendications de la Colonie.

Oh ! qu'on ne croie pas que nous voulions demander l'impossible à M. Pichon, nos désirs ne vont pas jusqu'à le mettre en demeure de nous donner la lune, chose qu'il lui serait impossible d'accomplir.

Nous avons accusé plusieurs gros fonctionnaires d'avoir coopéré à l'œuvre néfaste accomplie par le Millet, chassé de Tunis, nous demandons qu'on chasse à leur tour ces fonctionnaires qui continueraient leur vilaine besogne si M. Pichon les gardait auprès de lui ; nous avons demandé qu'on supprime radicalement cette direction de l'agriculture véritable gouffre qui n'a rendu

que de mauvais services au pays nous demandons qu'on biffe d'un trait de plume cette direction et qu'on la remplace par une simple inspection — comme autrefois. Malgré tous les boniments du président du tribunal M. Fabry, couvert par Millet, et sorti de son rôle de magistrat pour épouser les querelles ; du maître nous demandons qu'on expédie sous d'autres cieux ce magistrat de gouvernement... nous arrêtons-là pour aujourd'hui la liste des exécutions que nous attendons de M. Pichon, exécutions qui sont nécessaires à la bonne marche des affaires à son repos et à sa tranquillité. P...

Les affaires correctionnelles de samedi auront eu un corollaire inattendu, presque tous les membres de l'assemblée des vingt étaient au Palais de Justice, avides de connaître la vérité sur Kalaâ-Djerda, et de voir Bahar face à face.

Aussi, n'est-ce que lundi que la commission théâtrale s'est réunie pour la seconde fois.

Les jugements émis par elle ont été plus empreints d'une franchise outrée qui nous paraît bien peu de mise en l'occasion. La miséricorde dont on a usé est déplacée en la circonstance, eu égard à la personne à qui cette miséricorde profite.

M. Donchet s'est trop moqué des Tunisois, s'est trop payé leur tête, pour mériter de telles faveurs.

Il est vrai que nous n'étions pas treize lundi dernier à le juger. Nous étions sept, et sept n'est pas le nombre qui lui porta une première fois malheur.

A le constater nous serions tentés de croire que ce nombre est, à l'opposé de treize, un fameux porte-chance.

Et pour l'éprouver, nous profiterons de la première occasion d'achat d'un billet de loterie pour voir si le numéro sept ne nous ferait pas gagner le gros lot.

En tous cas, M. Donchet doit un fameux cierge à notre confrère Henri Tridon qui a défendu plus chaleureusement sa cause devant la commission que n'importe quel avocat d'assises disputant à la guillotina la tête d'un bandit. J. C. G.

Triomphe des Jésuites ! A BAS LA CALOTTE !

Au Sénat de l'ancienne Rome, Caton, le père des pères conscrits, jetait, pérorant ses discours, ce cri d'alarme du haut de la tribune : « Delenda Carthago ! » Et je pense qu'il faut détruire Carthage !

Depuis lors, ces paroles, qui en dépit des siècles accumulés nous ont été conservées, ces paroles sont clamées de temps en temps par quelques esprit fort, par quelque citoyen éclairé, à la menace d'un péril, à l'approche d'un fléau.

Delenda Carthago !

Une phrase désormais célèbre affirme que l'anti-cléricalisme n'est pas une marchandise d'exportation. L'homme qui émet ces dires, passés à l'état d'adage, songeait sans doute en les prononçant aux résultats que peut avoir, qu'a peut-être déjà eus l'anticléricalisme outrancier et mal compris.

Mais il est un cas où la lutte anticléricale devient denrée d'exportation : ce cas est l'anti-congréganisme : le combat sans merci, sans trêve contre ces associations mal-faisantes d'êtres thésauriseurs, qui, se confinant entre les barrières d'un couvent, draiment à toutes forces l'argent des crédules — et ils sont nombreux — pour l'accumuler en leurs coffres sans fond, improductif, improfitable.

C'est le péril congréganiste qui fit dire à Gambetta la phrase devenue fameuse : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

C'est ce péril qui mène l'Espagne à une ruine prochaine ; c'est ce péril, qui telle une plaie infectieuse, s'étend sur ce malheureux pays, et y sème le trouble ; c'est ce péril ; qui, pareil à un immense oiseau de proie, à une bête apocalyptique, étendait ses serres sur la France... sans la présence d'esprit de la poignée d'hommes qui, Waldeck-Rousseau en tête surent à temps jeter la traditionnelle clameur : « Delenda Carthago ! »

Ces hommes, s'ils purent faire lâcher prise à l'oiseau de proie qui ensorcelait la France, qui la débarrassèrent du chancre mortel qui la rongait, renvoyèrent, par contre-coup, le mal à la Tunisie.

Amère dérision des mots ! La Tunisie, terre de protectorat, terre par la France protégée, ne fut point protégée, par la loi contre les associations, du péril congréganiste. Déjà, il y a quelque temps les Jésuites, venus en maîtres dans ce pays hospitalier — oh ! qu'hospitalier ! — y achetèrent des terrains, y acquirent des palais. Dans ce but, ce n'est pas les fonds qui manquent le moins, oh ! non.

Hier encore, la *Dépêche* ne nous annonçait-elle pas la venue d'un Frère de la Sainte Famille à Béja dans le but d'y fonder une école ? Demain ce seront les Assomptionnistes, et Dieu sait où la désolante invasion s'arrêtera.

On répond à nos légitimes appréhensions, à nos craintes que l'on dit folles, par l'alléchante perspective de la prospérité que ne manquera pas d'apporter l'immigration congréganiste.

Ce refrain, mille fois rabaché, pêche, par une croulante base. L'horizon nous paraît plutôt sombre, et la perspective dorée laisse entrevoir quelques nuages d'aspect peu rassurant.

Ce n'est pas la première fois qu'en cette feuille nous appelons l'attention sur les maux sans nombre, sur les réels dangers que causeront à la Tunisie les associations chassées de France.

Et nous n'aurons de cesse que nous ne parvenions à être écoutés ; à intéresser à nos peurs les pouvoirs publics qui, par l'application à la Tunisie de la loi Waldeck-Rousseau, sauront conjurer le péril ; et la ligue de l'Enseignement laïque dont l'obligation est de s'émouvoir de cet état de choses, et d'y porter remède, dans la mesure du possible.

Nous pourrions alors nous féliciter d'avoir été les premiers, les seuls, à dire : « Delenda Carthago ! »

Nos Echos

La « Petite Tunisie »
souhaite une bonne et
heureuse année à ses
lecteurs, à ses amis.

M. Pichon à l'église

Quelques journaux continuent encore
à commenter la présence officielle de
M. Pichon à la Cathédrale de Tunis :

L'un, entr'autres, écrit :
« Quel article protocolaire commande
cette grotesque farce diplomatique ? Les
précédents font-ils une loi si rigoureuse ?
Ne peut-on rompre avec une telle tra-
dition ? »

« Nos républicains diplomates jouent
volontiers aux ambassadeurs d'un roi
chrétien, et représentent moins la
République que « la fille aînée de l'Egli-
se. »

Seule la *Libre Parole* félicite M. Pichon.
Nous savons que le protocole n'a pas
encore été aboli ; aussi ne saurait-on
faire un grief, à M. Pichon d'avoir assisté
à cette messe de Noël.

Ce n'est pas lui qui servira de parrain
à toutes ces chapelles que l'on ouvre un
peu partout dans la Régence.

L'affaire de Salancourt

Nous avons parlé de la petite
opération à laquelle est livrée M.
le Commissaire-priseur de Salan-
court en achetant pour son compte
le fonds de la *Maison Universelle*.

Il paraît que cette *bedide* affaire
lui rapportera une centaine de
mille francs au bas mot.

Avec un pareil gain, M. de
Salancourt pourra attendre avec
sérénité la mesure disciplinaire qui
ne peut manquer de l'atteindre.

Il aura du foin dans ses bottes !..

Les réceptions du jour de l'an

A la suite des événements qui
s'étaient passés au Palais des So-
ciétés françaises en présence d'un
ministre de passage, M. Millet, par
crainte des pommes cuites, crut
devoir changer l'ordre des récep-
tions et supprimer à la Colonie
l'occasion de faire entendre ses do-
léances par l'organe de ses élus.

La presse protesta de toutes ses
forces contre ce sans-gêne incon-
cevable mais ses clameurs se per-
dirent dans le désert.

Nous aurions cru qu'avec un
résident qui n'a pas à craindre les
pommes cuites, le cabinet du rési-
dent serait revenu à l'ancien état
de chose. Nous nous sommes trompé :
M. Gaussen est encore trop
imprégné des idées de Millet pour
les abandonner.

Ce pommadé devrait bien aller
rejoindre son ex-chef. Nous avons
peur qu'il ne fasse commettre d'au-
tres boulettes à M. Pichon.

Cet écho était déjà composé
lorsque nous avons été prévenus
que M. Pichon, écoutant les avis
de MM. Homberger et de Car-
nières, recevrait la colonie en même
temps que les corps élus.

Nous espérons que M. Pichon
ne s'arrêtera pas en si beau che-
min et finira par donner satisfac-
tion à tous nos *désiderata*.

La « Voix de France »

Nous apprenons, de source au-
torisée, l'apparition, pour le com-
mencement de la semaine prochai-
ne, du premier numéro de la *Voix
du Désert*, pardon, de la *Voix de
France*.

Selon ce qu'on nous dit, cette
voix se fera entendre deux fois
par semaine... à moins que ce ne
soit une fois par an...

Nouvelles contradictoires

Le numéro de janvier du *bulletin
de nos ex-potaches*, s'annonce,
paraît-il, comme devant avoir un
grand succès, et son apparition
n'est qu'une question de jours.

D'autres part, plusieurs des an-
ciens élèves se sont plaints à nous
de l'incurie de leurs dirigeants qui,
de par leur superbe indifférence,
mèneraient l'association à sa ruine.

La défense de l'Emprunt

Nous croyons savoir que M. Pa-
villier s'embarquera dans la deu-
xième quinzaine de janvier pour
Paris afin d'aller soutenir, comme
commissaire de gouvernement le
projet d'emprunt de trente millions

nécessaires à la construction de
nos chemins de fer,

M. Poulain à Tunis

On annonce la prochaine arrivée
de M. Poulain, ingénieur en chef
du Bône-Guelma qui viendrait à
Tunis faire une visite à M. Pavil-
lier, directeur général des Travaux
publics qu'il ne connaîtrait pas
encore.

Un Toubib au Bey

A la mort du docteur Ossian-
Bonnet, un de nos confrères avait
affirmé que sa succession, briguée
par un *doctore medico* italien, avait
grand-chance d'échoir à ce der-
nier.

Si le fait est vrai, nous ne pro-
testerons jamais avec trop d'éner-
gie contre ce tour de faveur, alors
que ce poste est tout indiqué pour
être accordé à un médecin fran-
çais, et il n'en manque pas, qui,
ayant fait leur preuves sont tout in-
diqués pour cette fonction.

Encore Lui !

Pour charmer ses loisirs, pour
occuper ses moments de *far-niente*,
l'ex-satrape Millet s'adonne
aux douces sensations que procure
la chasse.

Il tirait, en effet, le 25 du mois
dernier, avec M. Loubet, à Ram-
bouillet. Après avoir traqué pen-
dant son règne les habitants de
tout un pays, le sanguinaire Millet
traque le gibier.

Comme quoi, on a bon chasser
le naturel, il revient au triple gal-
lop.

Dans nos murs

M. Bonhoure, le rédacteur spé-
cialiste de publications coloniales
se rendant à son domaine de Krus-
siah.

M. Mougeot, sous-secrétaire
d'Etat aux Postes et Télégraphes,
se rendant également à ses pro-
priétés tunisiennes.

Bienvenue à ces messieurs.

Une charge !

Marchand d'olives.

Avant d'arriver au pouvoir, M.
Mougeot était très riche, chacun
sait cela. Il était riche au point
qu'il ne connaissait pas sa fortune ;
nous non plus, d'ailleurs. Mais,
depuis qu'il est devenu ministre
des postes et Télégraphes, M. Mou-
geot s'est encore enrichi et, grâce
à des économies bien entendues,
il a pu rapidement arriver à figu-
rer parmi les grands propriétaires
terriens de la Tunisie dit Montégut
dans l'*Intransigeant*.

M. Mougeot figure sur le cadas-
tre de l'administration beylicale en
qualité de cultivateur d'oliviers ;
chaque jour, les propriétés de cet
éminent postier s'arrondissent
avec rapidité, et les Tunisiens se
demandent avec anxiété où s'ar-
rêteront les empiètements terri-
toriaux du Sous-Secrétaire d'Etat.

Une forte culotte.

Un noble Polonais a perdu en
une seule nuit, au Jockey-Club,
de Vienne, la respectable somme
de 3.200.000 couronnes.

Les heureux gagnants étaient un
sportsman autrichien et un mem-
bre de l'aristocratie autrichienne.

Le joueur malheureux a deman-
dé un délai de six mois pour s'ac-
quitter de sa dette.

Si l'on veut fumer d'excellentes
cigarettes, les *Macédoine* et les
Diana n'ont pas leurs rivaux.
Qu'on se le dise.

Propos de Huitaine

Ministre et Colonie

L'impression qui s'est dégagée
des réceptions du premier de l'an
à la Résidence Générale a été on
ne peut meilleure. Avec une urba-
nité parfaite le Résident Général a
su trouver pour chacun des paro-
les heureuses, de ces paroles qui
vont droit au cœur.

Rien ne rappelle, dans les ma-
nières de M. Stéphen Pichon, les
façons arrogantes et froides avec
lesquelles on funeste prédeces-
seur accueillait les rares Français
venus à la maison de France sou-
haiter d'heureux jours au ministre
de France.

Certains de nos confrères, l'*Ave-
nir* et le *Promeneur* entre autres,
ont manifesté leur extrême surprise
de ce que la Colonie n'ait pas été
officiellement invitée à se joindre
en corps à ses représentants at-
titrés. Cet événement a lieu de
nous étonner jusqu'à notre con-
naissance. Les lecteurs français
ont été étonnés par les paroles
de leurs élus à se joindre à eux à la ré-
ception résidentielle.

Un grand nombre d'entre eux
ont pu répondre à cet appel, bien
qu'il n'ait été publié qu'à la derniè-
re heure.

Nous voulons croire que ce n'est
que par oubli, et pour ne point
déroger à la règle établie par M.
Millet, que l'invitation collective
n'a point été officielle.

Aussi espérons-nous que M. Pi-
chon voudra réparer cette lacune
à la prochaine fête nationale, en
ouvrant tout grande les portes de
la Maison de la République à ses
enfants de Tunisie.

Une audience chargée

La séance correctionnelle de sa-
medi dernier était bien faite pour
satisfaire les fervents de causes
sensationalles. Trois procès tapa-
geurs au programme, c'est plus
qu'il n'en faut pour amener au Pa-
lais la cohue des pillers de tribu-
nal, côté de l'audience s'entend.

Aussi les jurés ne faisaient-
ils pas de leur rôle. On se
pressait, on se portait, on se com-
primait à la salle. C'est à peine
si les rares privilégiés parvenaient
à pénétrer dans le prétoire.

D'abord, quatre-
vingt-cinq ans, et autres
vétilles. A Cheropoulos, nous ouvrons
une parenthèse pour féliciter, une
fois n'est pas coutume, le tribunal
de la peine exemplaire qu'il a in-
fligée à un indigène qui, à Bizerte
osa insulter un officier français...
et sommes heureux de constater
que notre campagne contre les fa-
veurs pénales commence à porter
ses fruits... ce ce n'est pas trop
tôt.

Au procès Belot-Lecore, une désil-
lusion nous attend. Sur la deman-
de du défenseur de M. Carpentier,
une décision intervient renvoyant à
fin février, autant dire aux calen-
des grecques. Les révélations avec
si peu de patience attendues, tou-
jours annoncées, jamais parues,
comme Sœur Anne.

Ce renvoi à Pâques, ou à la Tri-
nité est vivement combattu, sans
succès, du reste, par M. Bodoy...

Qui a bu, bura, qui a attendu, at-
tendra. Donc à fin février, la vé-
rité sur l'affaire Kalaa-Djerda, sur
laquelle les témoignages des Del-
cassé et autres grosses légumes ap-
porteront des lumières nouvelles.

En attendant, nous avons les
causes Bahar, Bahar l'invisible,
Bahar l'introuvable. On haletait
après sa problématique apparition.
Et pourtant point de Bahar,

Il est vrai que son défenseur
était-là. Et pourtant, quel défen-
seur, mes amis, quel défenseur ?
Plus silencieux que feu Silence lui-
même, il n'ouvrait la bouche que
pour solliciter des délais sur délais
pour la production de l'insaisissable...
Dewey... pardon, Bahar.

Il était pourtant écrit qu'on ne
verrait pas de jour-là le porte-voix
de la France.

Et la stupeur fut à son comble
lorsque M. Bonnier, après deux
suspensions d'audience successives,
vint dire que « son client ayant
maintenant un journal à lui, se
désistait de sa plainte. »

Ce désistement pur et simple (?)
est plein de menaces pour l'avenir,
et fait augurer d'une période pro-
chaine de polémiques aiguës fort
peu rassurantes.

Qu'on nous permette de rappor-
ter ici pour conclure ces quelques
appréciations sur l'audience de sa-
medi, les paroles d'un avocat de
nos amis : « La Cour, en acquittant
Candas, après le désistement de
Bahar, a commis un véritable laïus
de procédure »

Choses personnelles

On me rapporte qu'un quidam
du nom de Félix Bulaquia, se di-
sant publiciste, se permet de
tenir un peu partout et à qui veut
l'entendre, des propos diffama-
toires sur mon compte.

S'il m'en souvient bien, c'est le
même personnage qui se signala
il y a quelque temps par une im-
mixtion aussi fâcheuse qu'intem-
pestive dans certaines affaires
Israélites.

On me dit que ce monsieur a
une prédilection toute spéciale
pour cette manie que d'aucuns
qualifient d'un mot que nous ne
voulons pas employer.

Quoiqu'il en soit, comme il
ne me plaît pas d'encombrer les
colonnes de ce journal de choses
personnelles, partant médiocrement
intéressantes pour autrui, je
dirais à ce Boulakia, pour sa gou-
verne, que ce qui lui a peut-être
réussi avec d'autres, réussira au-
tamment avec moi.

Et que, s'il a l'intention de per-
sister dans sa médisance, je lui
rappellerai charitablement que la
loi réserve aux calomnieux
d'exemplaires châtiments.

Qu'il se le tienne pour dit, car
bien lui en prendra.

JOS. C. GANOUNA.

Mécontentement général au B.-G.

Il paraît que le personnel du Bône-
Guelma serait loin d'être content
des étrennes 1902.

La déception, on peut le dire, a
été générale.

En fait de gratifications ou de pen-
sions, des chefs de gare se-
raient envoyés en disgrâce, des fac-
teurs-chefs, devenus simples fac-
teurs, et ceux qui n'ont pas encouru
une pareille mesure resteraient
Gros-Jean comme devant.

Nous ne voulons pas jeter un cri
de découragement parmi ces mo-
destes d'entre les modestes oui on
droit à la sollicitude de leurs chefs,
car ils tiennent entre leurs mains de
nombreuses existences et il suffit
d'un moment d'inattention ou plutôt
de découragement pour qu'une ca-
tastrophe se produise dans le genre
de celle qui vient de se produire à
Lyon.

Nous ne voulons pas rechercher
aujourd'hui d'où provient cette me-
sure quasi-générale qui a mécon-
tenté le personnel si intéressant du
B.-G. nous espérons que l'honorable
M. Poulain fera réparer cette faute
au mois de juillet prochain.

Les Petites Nouvelles DE NÉCHAO

Nos automédons se sont mis
en grève, et ont défrayé la chro-
nique quotidienne pendant deux
ou trois jours. Ils prétendaient
que la casquette en cuir bouilli
les débarrassait de leurs luxu-
riantes chevelures mieux et plus
vite que ne l'aurait fait le rasoir
de n'importe quel artiste capil-
laire.

C'est probablement quelque
affinité physiologique que de sa-
vants patentés expliquent en leur
baragouin technique. Sans doute
le courant de sympathie intense
qui porte l'un vers l'autres les
deux cuirs chevelu et bouilli, est
un excellent agent de destruction
du système pileux.

Qui sait si demain, quelque in-
venteur breveté s. g. d. g. ne ti-
rera pas de l'affirmation de
nos braves « guimbaros », une
géniale découverte ?

Plus de rasoirs, messieurs ;
plus d'épilatoire, mesdames : le
cuir bouilli est là ; efficacité. rap-
idité et... discrétion, tels sont les
avantages des cataplasmes de
cuir bouilli applicables partout
où une chevelure gênante est à
supprimer.

Une seule application suffit :
qu'on se le dise !

Néchoa

La suppression des huissiers

L'auteur y démontre, disons-le de
suite, que la suppression des huissiers
est immédiatement réalisable
sans nuire à l'administration de la
justice ; que l'Etat pourrait, sans
grever le trésor, rembourser aux
ayant-droit la valeur des offices sup-
primés ; que les exploits d'huissiers
augmentent inutilement, de près d'un
tiers (trente-cinq millions sur quatre-
vingt-trois millions et demi) les frais
de procédure prélevés par les seuls
agréés et Avocats ; cela sans nul
bénéfice pour l'Etat, sans utilité au-
cune, et presque entièrement au dé-
triment des pauvres.

A l'appui de sa thèse, M. François
Bonnardot cite des documents et
des faits.

Sur la question d'iniquité et d'o-
dieuse exagération, il nous montre :
Un négociant poursuivi par huit
huissiers en paiement d'une somme
de cinq cent trente-cinq francs obli-
gé de payer, en plus de cette somme
— uniquement sur des juge-
ments, relativement peu onéreux, de
justice de paix ! — deux cent quatre
vingt dix francs quinze centimes de
frais ;

Un second négociant, poursuivi
au commerce, celui-là, pour une
créance du quatre vingt-dix-neuf
francs ; payant finalement, deux
cent trente-neuf francs soixante-dix
centimes : c'est-à-dire plus d'un
tiers en sus du principal doublé ;

Un vieillard, enfin, auquel son
propriétaire fait vendre son mobi-
lier pour se rembourser de deux
cent cinquante francs de loyers en
retard, et qui meurt de misère à
l'hôpital après avoir payé, au profit
de ses pauvres frères, payé deux
cent soixante trois francs de frais
sur deux cent quatre-vingt-dix-neuf
que l'huissier lui réclamait, sans
préjudice des deux cent cinquante
francs initiaux !!!

Ce passage de *La Suppression des
Huissiers* décrit, chiffre, pilorie, un
des cercles les plus abominables de
l'enfer social contemporain.

« ... Ainsi voilà un malheureux
commerçant qui évait quatre-vingt-
dix neuf francs à l'origine, qui verse
à valoir, soixante-quinze francs, et
dont la dette après ce versement, se
trouve portée à cent soixante-quatre
francs... », écrit encore M. François
Bonnardot, en commentant un des
états de frais reproduits dans son
livre :

« C'est à s'arracher les cheveux, ou
à se brûler la cervelle. »

« Et l'on frémit d'horreur, ajoute-
rai-je, en songeant que ces fais-
iniques eussent pu s'élever jusqu'à
mille francs : dix fois le montant du
principal, pour peu que messieurs
les huissiers l'eussent voulu ! »

Ceci se passait, il est vrai, avant
la loi Brisson, sous le régime de la-
quelle nous vivons aujourd'hui, et
qui diminuerait d'une centaine de
francs la charge de l'infortuné débi-
teur...

Dans la partie anecdotique de son
étude, notre auteur fait, en passant
l'historique de l'huissierat... si j'ose
m'exprimer ainsi. Il nous montre
les origines de la profession se per-
dant dans la nuit des temps ; établit
sa filiation, assez vague d'ailleurs,
avec les *executores* de l'ancienne
Rome ; les *comes* ou *grafos*, gaulois
sous les rois francs ; les sergents ou
« serre-argent » du Moyen Age et
les huissiers — du verbe *huissier* :
crier — a verge des anciens parle-
ments... lesquels pas plus que leurs
actuels descendants s'ignoraient,
ainsi qu'on en va pouvoir juger :
« l'art d'enfer la douloureuse ».

« Etienne de Trois-Moulins, après
avoir fait deux voyages pour exé-
cuter un arrêt relatif à la succession
de Guillaume de Cherchemont, de-
manda pour le premier voyage 117
livres pour les écritures ; et 130
pour le second, plus 16 livres pour
les écritures ; les enfants du défunt
Jean, Marie et Isabelle voulurent
une diminution. L'huissier avoua
aux commissaires nommés par le
Parlement pour vérifier ses comptes

SPECIALITE DES PLATS DU JOUR

qu'il avait touché 1080 livres, plus 500 livres, remises par lui à Jean Chauvet, au profit de qui se faisait l'exécution, et qu'il avait reçu comme honoraires 175 livres et 30 pièces de vin; naturellement les commissaires les déduisirent du total qui lui était dû pour ses voyages et ses écritures.»

Ceci se passait en 1345. Mais que l'on ne vienne pas dire qu'il n'en saurait plus être ainsi. En 1895, lorsque l'huissier parisien Couchot fut traduit en cour d'assises et acquitté par le jury, il a été établi que cet officier ministériel avait fait dix-huit cents francs de frais à un locataire à fin de résiliation de bail, et lorsque M. Edmond Magnier, ancien sénateur, ancien directeur de l'Evénement, comparut devant la même juridiction il fut prouvé qu'il avait, au cours de sa carrière commerciale, payé plus de cinq cent mille francs — un demi-million! — de frais de procédure.

Inutile d'insister, n'est-il pas vrai sur cette instructive série de faits que j'emprunte à l'ouvrage de M. François Bonnardot?

Il me faut du reste conclure. La suppression des Huissiers se termine par un important résumé, où son auteur expose :

Qu'il serait équitable, après avoir dégrevé la propriété foncière, c'est-à-dire ceux qui possèdent : de ne pas laisser grever ceux qui n'ont rien par une contribution judiciaire indirectement instituée contre le débiteur malheureux, qu'elle vient frapper à l'heure où sa ruine est déjà entamée ;

Que la suppression des huissiers équivaldrait à la suppression d'un impôt de cinquante millions, actuellement prélevé par ces agents judiciaires et le fisc sur la misère publique ;

Enfin que cette réforme est possible et sans que ni les huissiers, ni l'Etat soient lésés...

On n'attend pas de moi que je reproduise ici le système — très ingénieux et très simple — d'application que préconise M. François Bonnardot, dans un livre que tout le monde — profanes comme intéressés — peut (car il est totalement dépourvu d'animosité) et devrait lire.

On n'a pu s'empêcher de remarquer que le modus operandi qu'il étudie et propose est pratique ; serait fécond en désirables résultats sociaux, et apparaît de nature à séduire le législateur éclairé.

Peut-être, d'ailleurs, cette... séduction, louable au premier chef, est-elle chose faite à l'heure où j'écris ?

Un des familiers de M. le garde des sceaux Monis assure, en effet, avoir vu, sur le bureau de ce ministre, le livre de notre confrère copieusement annoté.

Acceptons-en l'augure. M. Monis est un homme d'Etat qui fut un grand négociant.

Mieux que quiconque il est donc apte à devenir le d'Agnessau d'une aussi urgente et aussi démocratique réforme qu'il soit le bourreau des huissiers... surtout de ceux de Tunis dont nous reparlerons prochainement.

PROPOS

Quand vous ou moi, nous devons à un tiers une somme de 13 fr. 50 nous avons coutume d'estimer que, en bonne justice, nous sommes libérés dès que nous lui avons remis 13 francs et 50 centimes.

Eh bien, s'il en est ainsi « en bonne justice », il n'en va pas de même « en justice » Je n'oserais certes pas prétendre prouver ainsi que dame Thémis ne débite pas derrière ses comptoirs une justice de première qualité, étant bien trop poli pour ceci. Mais enfin...

En attendant, pour en revenir à mes moutons, je vais essayer de vous prouver que, si vous devez à la matrone porte balance la modique somme de 13 fr. 50, pour une amende par exemple, elle est en droit de vous réclamer 20 fr. 71 !

En effet, vous êtes débiteur : du principal de l'amende soit 13 fr. 50 ; de 3 fr. 33 de décimes ; de 3 fr. 13 de frais de justice ; de 0 fr. 20 de poste (car on a dépensé 1 centime pour vous envoyer le bordereau) ; de

0 fr. 25 de frais d'extraits d'arrêts et de jugement ; et de 0 fr. 25 pour le timbre de quittance. Soit en tout 20 fr. 71.

Fils de famille, noceur, procès des usuriers, avez-vous jamais vu facturer semblable, vous a-t-on jamais remis semblable compte d'apothicaire ?

Jamais, dites-vous. Et pourtant vous vous plaignez d'être exploités. Alors que diriez-vous si vous alliez en justice ?

Vous diriez sans doute — car vous n'avez même pas le respect des institutions, — vous diriez que si un particulier se permettait de faire de telles notes, on lui montrerait que les prisons ne sont pas destinées aux caniches.

Mais cela tiendrait simplement à ce que vous êtes irrespectueux dans l'âme ?

Chronique locale et régionale

Béja

Notre ami Roqueyrol, de Béja, nous écrit qu'il ne peut obtenir sa réintégration sur les listes électorales de Béja malgré les deux arrêts de la Cour d'appel d'Alger qui l'ont relevé de la faillite prononcée contre lui alors qu'il n'était pas commerçant.

Nous espérons que M. le contrôleur civil voudra bien donner des ordres pour faire inscrire M. Roqueyrol ; au besoin nous conseillerions à notre ami de s'adresser à M. le juge de paix.

Nous avons annoncé en septembre dernier que M. Macler membre de la Chambre de Commerce avait été déclaré en état de faillite.

Nous avons appris avec plaisir que le tribunal de commerce l'a vaît relevé de cette faillite prononcée par défaut.

Pétrole : nouvelle baisse

MM. Mangano et C^{ie}, agents de la Société des Pétroles informent le public qu'ils viennent de réduire encore le prix du pétrole américain Atlantic. Les bidons cylindriques (bleus) seront vendus à 2 fr. 25 chacun (emballage non compris).

Exiger que les bidons soient plombés aux initiales S. I. A. P.

Mot de la fin

On demande à Boireau pour quelle raison il n'accompagne pas le convoi de son ami Tripatouilleau, décédé. — Pourquoi irai-je à son enterrement, répond ingénument Boireau, est-ce qu'il ira au mien, lui ?

Petite Correspondance

Le sieur X... qui nous a écrit sous le couvert de l'anonymat pour nous soumettre un projet de fêtes carnavalesques, est prié de se faire connaître à notre secrétaire de rédaction.

L'ABSINTHE OXYGÈNE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
Dr Ph. Bernard.

Spectacles et Concerts

L'OLYMPIA - CONCERT - SPECTACLE
Rues de Bône et de Constantine

Tous les soirs à 8 h. 1/2
Grand concert par toute la troupe
Samedi, Dimanche et Fêtes MATINEE de 3 h. à 6 h.
RÉPÉTITION PUBLIQUE
Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 heures

FOLIES-BERGÈRE
DIRECTION : PELLAZA-MERTILLO
11, Rue de Constantine, 11
Anciennement Alcazar
Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

Succession Raffali Félix

AVIS

Lse créanciers de feu Raffali Félix, ex-casernier au Kef, sont priés d'adresser avant le 15 janvier prochain, leurs titres de créances à M. Smadja interprète judiciaire au Kef, administrateur provisoire de la succession.

Le Kef, le 1^{er} janvier 1902.
L'administrateur provisoire,
SMADJA.

Jeune homme, sachant très bien le français, excellente écriture calligraphique, muni du brevet d'arabe, demande emploi de comptable, ou d'employé de bureau. Sérieuses références. S'adresser aux initiales N. N. au bureau du journal.

RÉVOLUTION EN LIBRAIRIE

M. DANGUIN, libraire, 21, rue Al-Djazira, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que par suite de nouvelles conventions avec tous les grands éditeurs de Paris, il met en vente à partir d'aujourd'hui tous les romans à 3 francs le VOLUME au lieu de 3 fr. 50.

Réceptions des Nouveautés
tous les courriers

Fournitures de bureaux en tous genres

GRAND HOTEL DE FRANCE A TUNIS

MM. les touristes et voyageurs trouveront dans ce splendide hôtel de premier ordre, tout le luxe et le confort modernes. — Cuisine soignée. — Prix modérés. — Installation entièrement neuve. — Omnibus de l'hôte aux trains et aux vapeurs.
N. B. — Prière de réserver les chambres d'avance.

Institut Dentaire

Perre LESCOT
Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée Rue de Rome

RAYMOND MENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes — Construction industrielle et rurale — Arrosage — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans. Projets, affaires à forfait

ÉTABLISSEMENT OUSDI BACK
Rues Es-Sadikia et l'Allemagne

Grande mise en vente
des articles de saison. — Occasions à tous les comptoirs.

GRAND HOTEL MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre. Chambres depuis 2 fr. 50 sans repas ; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir la Brasserie Maxéville.

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CHENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, undis et vendredis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur
en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

DINER FRANÇAIS

65, Avenue de la Marine, 65 - TUNIS

REPAS : 1 FR. 50
Pension depuis 60 francs par mois
Dix cachets pour 12 fr. 50
Diners sur commande. Prix modérés
SALONS POUR FAMILLES

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

AGENCE AGLOT

1 bis, rue Es-Sadikia

SERVICE DES BAGAGES
EXPEDITIONS

Camionnage et Transit

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 franc dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est les Fer physiologique.

(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)
Préparateur : CH. MALACKOWSKI, Pharmacien
4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés : Glycérophosphates, Kola, etc.

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

Sachets Antiépidémiques

CH. MALACHOWSKI

TUNIS-4, rue d'Allemagne, 4 - TUNIS

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

Le gérant : EM. LACROIX

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
DENTIFRICES
des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de SOULAC
A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900



Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

GRANDE EPICERIE PARISIENNE

14, rue d'Espagne — TUNIS
SUCCURSALE A BIZERTE

Z. GENEVA Y

A l'occasion des Fêtes de la Noël et du Jour de l'An, la Maison à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Liqueurs, Vins fins, Articles de Confiserie, Pâtés de Foie gras, Jambon de Strasbourg, Conserves de tous genres, etc., etc.

Expéditions de postaux dans tous pays

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS. CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS — 20, RUE D'ITALIE, 20 — TUNIS

DATTES

MANDARINES

Et autres produits tunisiens
Colis-postaux pour tous pays
MAISON : E. TOUZE, 20, RUE D'ITALIE — TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme; Capital 15.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
Escomptes, Recouvrements, Avances sur titres et marchandises.
Chèques et lettres de crédit sur tout pays
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.
Bons à 1 an 3 0/0. Bons à 2 et 3 ans 3 0/0 et demi Bons à 4 et 5 ans 4 0/0

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
Sous-Agences à SOUSSE et à Sfax, Bureau à GABES
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue, 2 %, - de 6 mois à 1 an 2 1/2 %, - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2 %, - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 %, - de 2 ans au delà 3 1/2 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

M. Louis FOUBERT

Courtier maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DEPOTS

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS À FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLÂTRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUÈTERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

TERMINUS-BUFFET-HOTEL

GABE FRANÇAISE
la meilleure situation de Tunis
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie 12
Em. GIRAUD, Propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE
SALONS POUR FAMILLES
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

CONSTRUCTIONS METALLIQUES EN TOUS GENRES

MOTEURS A GAZ ET A PÉTROLE ORDINAIRE
Norias actionnées directement et sans courroies par moteur à pétrole ordinaire pour irrigations
ECLAIRAGE ELECTRIQUE
par machines Sautter, Harlé et Cie
Pompes Centrifuges Matériel de Mines
PLANS, DEVIS, ETUDES, SUR DEMANDE
H. de MONTESSUS, Ingénieur Civil, 12, rue Es-Sadikia, TUNIS

Aux Armes de Saint-Etienne

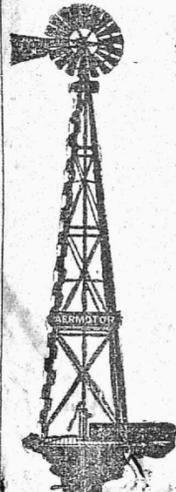
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabrications françaises
Appareils de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUÈRES DE MINES et de CHASSE

Grand Bazar de la Porte de France

TUNIS — 15, Avenue de France, — TUNIS
Grande Spécialité d'Articles à 13 Sous
Pendant tout le mois de Décembre
GRANDE MISE EN VENTE DE JOUETS ET ARTICLES D'ÉTRENNES
à des prix défiant toute concurrence
Rayon spécial de Jouets, Vannerie, Maroquinerie, Bijouterie, Optique, Cravates, Foulards, parapluies, Ombrelles, Quincaillerie, Articles de Fumeurs, Verrerie, Porcelaine et articles de ménage.
Arrivage Journalier d'Articles utiles et de Fantaisie
Rayon spécial d'articles indigènes

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITE
SUCCESEUR
Bureaux : Place de la Gar Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



"L'ERMOTOR"
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général : P. LECLERCQ
11, Rue Es-Sadikia — Tunis

Pasteurisation des vins

APPAREIL BOURTEL de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand LANAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

PAPIERS PEINTS, VITRAUX

La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.
Tuyaux en grés vitrifiés, appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

Demandez partout LE KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LA VINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Cochléophosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chagrins, Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.
Eaux minérales curatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par courrier.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS — 11, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

GRANDE BRASSERIE GEORGES

Tenue par B. Mertillo
TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS

SALONS RÉSERVES — BILLARD
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE
GLACES ET SORBETS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE

M^{ME} HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse

Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hôtel-Restaurant des Négociants

9, rue Amilear — TUNIS
PENSION BOURGEOISE — REPAS DÉPUS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}

DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie

PAUL ROSARD
Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS
Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur Ville de Bizerte Capitaine Rilba partira directement pour Marseille le 29 Décembre 1901.

Prix des passages pour Sousse: 1^{re} classe : 50 fr. hour. et droits de canal compris; Pont : 11fr.50 sans nour.; droits du canal compris
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépôts et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— DE PALERME, tous les dimanches, 7 heures du matin
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DEPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

P. DANA

19, Rue Es-Sadikia, — Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtel
ET VIE-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane